

Conditions Générales de Vente de nos prestations de formation

Inscriptions / Commandes

Les inscriptions ou commandes deviennent fermes sous réserve de disponibilité du stage demandé et de la réception de votre confirmation : bon de commande signé ET paiement de l'acompte de 30%. A moins de 20 jours de la formation, sans engagement financier de la part du client (ou accord de financement) la session sera reportée.

Suite au paiement nous vous ferons parvenir une facture acquittée. HIZKIA programme ses sessions à l'avance et se réserve le droit de reporter une session pour permettre une organisation dans de bonnes conditions ou d'annuler toute session qui rassemblerait un nombre insuffisant de participants, ou pour tout événement imprévu qui affecterait l'organisation du stage. En cas d'annulation à notre initiative, votre paiement vous sera renvoyé.

Convention / Convocation / Attestations

Hizkia dispense des formations de type Acquisition au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail (adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances)

Sur demande, une convention de formation sera adressée en 2 exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Il appartient à l'employeur d'aviser les participants préalablement à la formation du contenu du programme détaillé de la formation. Les stagiaires qui ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après midi, départ) échappent à la responsabilité de l'organisme de formation. Dans le cadre d'une session intra-muros, la formation se déroulant chez le client, c'est celui-ci qui se chargera par conséquence de convoquer ses salariés. Une attestation de formation peut être adressée sur demande à l'issue de la formation.

Prix

Nos devis sont valables 1 mois. Sauf indication particulière sur le devis, les frais de restauration des stagiaires et du formateur sont à la charge du client. Les frais de déplacement, restauration et éventuellement hébergement, pour les missions en vos locaux en dehors de Bayonne, seront facturés en sus : mais ceci sera précisé, le cas échéant, sur le devis. Certains documents particuliers (publications, livres, normes...) peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire : mais ceci sera précisé, le cas échéant, sur le devis. En cas de demande de programme spécifique ou de modifications importantes d'un programme ou de traduction pour une dispensation dans une langue étrangère, HIZKIA se réserve la possibilité de facturer des frais d'ingénierie. Dans le cas d'une demande de facturation multi-sites (division de la facture entre plusieurs établissements), HIZKIA se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier.

Conditions de règlement / Subrogation par un financeur

Afin de valider la formation, un acompte de 30% devra nous parvenir lors de la commande. Le solde est payable sous 30 jours maximum après l'intervention : tout paiement intervenant postérieurement au délai de paiement accordé entraînera l'application de pénalités de retard, calculées sur la base de 10% par mois. Les pénalités de retard sont dues de plein droit et doivent donc être payées spontanément par le débiteur (articles L.441-6 du Code de commerce et 98 du Code des marchés publics). Une indemnité forfaitaire de 40 euros s'ajoutera systématiquement aux pénalités de retard et ce dès le 1^{er} jour de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée au débiteur (décret du 2 octobre 2012). Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai maximal de paiement des sommes dues au titulaire est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

D'autre part la prise en charge (totale ou partielle) ou non par un organisme financeur n'influe pas sur le montant à payer. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de la votre stage auprès de celui-ci, de faire votre demande de prise en charge avant la formation. La facture peut être adressée directement au financeur sous réserve que vous ayez effectué une demande de prise en charge avant le début de la formation, que cela soit indiqué clairement sur le bon de commande ou le bulletin d'inscription, et que le client s'est assuré de l'accord de paiement. A défaut d'accord du financeur au plus tard 20 jours avant la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. Si le financeur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat restera à la charge directe du client. En cas de non règlement par le financeur, quelle qu'en soit la cause, la facture devient

exigible auprès du client. Il est recommandé au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné car au-delà d'un délai de 60 jours suivant la date de formation, le client devra payer l'intégralité de la facture sous 7 jours maximum.

Pour les entreprises ayant moins d'une année d'activité ou celles hors métropole, ou en procédure de liquidation, vente, cessation, PSE, CSP... le paiement total s'effectue à la commande ou à l'inscription. Pour les particuliers finançant sur leurs deniers personnels, un acompte de 30% sera à envoyer après expiration d'un délai de rétractation de 14 jours après réception du contrat de formation (convention). Le solde est payable à l'issue de la formation sous 7 jours.

Si HIZKIA est dans l'attente d'un paiement en retard, il se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client.

Débit et inexécution totale ou partielle

En cas d'annulation ou report de tout ou partie de l'action de formation par le client, les frais engagés (par exemple les réservations liées au déplacement) devront être pris en charge (art. L920-9) sans limite de temps ; à moins de 30 jours francs avant le début de la formation, HIZKIA conservera, en plus, à titre de dédommagement, 30 % du prix ; A moins de 10 jours francs et pendant la formation, toute annulation, absence imprévue ou abandon d'un participant sera facturé à 100 %, aux fins de réparer le préjudice économique subi par

HIZKIA , et ce même en l'absence de contrat (convention) de formation signé. Un report intervenant moins de 15 jours avant le début du stage est considéré comme une annulation.

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. Les sommes en réparation (en cas d'absence et/ou d'abandon au cours de la formation) ou pour dédit (en cas d'abandon antérieur au début de la formation) feront l'objet d'une facturation distincte.

Prévention

Conformément aux articles R.4512-6 du Code du travail, avant toute Action de Formation, le Client et Hizkia prendront les dispositions nécessaires à la prévention des risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels des différentes organisations présentes sur un même lieu de travail. Le Client s'engage à prendre toutes dispositions nécessaires pour permettre le déroulement de l'Action de Formation dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et des règles sanitaires en vigueur et à assurer la coordination générale des mesures de prévention lorsque l'Action de Formation a lieu sur son site. En cas de risques résultant de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels, le représentant d'Hizkia appliquera les mesures prévues, d'un commun accord, avant le début des Actions de Formation. Afin de prévenir tout risque et de faciliter l'exécution de l'intervention, le Client doit désigner et détacher, auprès du représentant d'Hizkia, un agent qualifié chargé de transmettre toutes informations et directives concernant les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de premiers secours. Cet agent qualifié est habilité par le client à diriger les manœuvres éventuelles et en assurer le commandement. Pour certaines Actions de Formation, les Stagiaires ne pourront y participer que s'ils disposent des équipements de protections individuelles correspondants

Obligation des apprenants et du contractant

Quel que soit le lieu où est dispensée la prestation, l'apprenant et Le Client s'engagent à respecter et faire respecter le règlement intérieur de l'organisme auquel appartiennent les locaux.. Les apprenants s'obligent à fréquenter avec assiduité et régularité la prestation à laquelle ils sont inscrits et à emmerger les feuilles de présence. Le non-respect par le contractant d'une quelconque des obligations mentionnées dans le règlement intérieur, peut entraîner pour motif légitime une exclusion de la prestation ou l'arrêt de la prestation. Il convient alors de se référer à l'article « Débit et inexécution totale ou partielle » des présentes conditions générales de vente pour déterminer le solde dû par le client.

Données à caractères personnel (DCP)

Les Données à Caractère Personnel (DCP) que l'entreprise ou la personne fournit dans les bons de commandes, dans les conventions, et tout au long de la prestation avec Hizkia, agissant en qualité de responsable de traitement, font l'objet de traitements qui permettent : d'assurer l'exécution et la gestion de la formation (suivi du contrat, traitement du dossier de candidature ; conservation des feuilles d'émargement) ; de réaliser l'évaluation sur place ou à distance ; de réaliser un bilan de la formation ; de délivrer un titre, une attestation ou une habilitation ; d'assurer le suivi des renouvellements. Ces différents traitements sont effectués pour répondre aux obligations contractuelles et dans les intérêts légitimes d' Hizkia. Les catégories de DCP traitées sont les suivantes : identification ; coordonnées et informations professionnelles et personnelles ; données de connexion ; données relatives à la formation suivie ; données financières liées à la facturation ; données concernant des aptitudes physiques et des compétences techniques. Elles sont conservées pendant la durée légale applicable et/ou nécessaire et sont destinées aux personnels dûment habilités à les exploiter du métier de la formation. La personne concernée peut exercer ses droits d'accès aux DCP, à la rectification ou l'effacement de celles-ci, à la limitation du traitement, à s'opposer au traitement et à la portabilité des DCP en contactant le gérant d'hizkia à l'adresse mail hizkia@hizkia.eu ou par courrier à HIZKIA à l'attention du gérant, 11 rue de le Gabarre 64100 BAYONNE

Propriété intellectuelle des documentations et supports

Tous les supports, programmes, cours, travaux et documentations demeurent la propriété intellectuelle exclusive de leurs auteurs. L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise à l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable de HIZKIA. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé préalablement était fait de ces supports de formation. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

Intervenants / consultants / formateurs / prestataires

HIZKIA s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Le client s'engage à s'interdire strictement tout contact ultérieur avec les consultants et formateurs envoyés par HIZKIA, sans regard sur leur statut, la durée, le type de contrat les liant à HIZKIA par quelque moyen que ce soit aux fins d'organiser une future formation ou intervention (sous n'importe quelle forme, contrat et autres

moyens et pour n'importe quel objet) ou pour une éventuelle embauche. En cas de violation de cette obligation, le client devra verser à HIZKIA, à titre de clause pénale, une somme irréductible de 10.000 euros. En outre, HIZKIA se réserve le droit de faire ordonner immédiatement la cessation de l'activité et/ou de la relation contractuelle, ainsi que le droit de réclamer des dommages et intérêts au titre du préjudice subi.

Attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite par HIZKIA à l'adresse de son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Bayonne (64) appliquant la loi française. Toute inscription ou commande vaut acceptation des conditions générales de vente ci-dessus et engage les contractants sur ces conditions générales qui prévalent par conséquent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat. HIZKIA est libre de modifier à tout moment, les présentes CGV afin entre autre de prendre en compte toute évolution légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. La version qui prévaut est celle qui est accessible en ligne à l'adresse suivante www.hizkia.eu . Tout client est donc tenu de se référer à la version accessible en ligne, à la date de la signature du contrat/convention.